

Conditions d'acceptation Bois AB

Sont autorisés :

- ✓ Le bois non traité (non peint, laqué ou traité) ;
- ✓ Le bois massif
- ✓ Les palettes
- ✓ Les poutres et planches
- ✓ Le bois compressé
- ✓ Les panneaux d'aggloméré, de fibres ou triplex
- ✓ Le multiplex
- ✓ Le bois plastifié
- ✓ Le bois de démolition
- ✓ Les portes et fenêtres (sans vitrage)
- ✓ Les tables, sièges et armoires sans revêtement

NE sont PAS autorisés :

- **Le bois C :**
 - x Poteaux télégraphiques
 - x Poteaux de clôture
 - x Bois imprégné
- **Les autres déchets étrangers :**
 - x Bois de taille ou souches d'arbre
 - x Bois pourri ou moisi
 - x Papier, plastique, gravats, terre, métaux, verre, amiante, etc.